

# Amis et Anciens Stagiaires de l'IFAID Aquitaine (AASIA)

10 chemin du Sablot  
33240 St André de Cubzac  
aasifaid@gmail.com



## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE AASIA/ON THE ROAD, France, ET ON THE ROAD, Grèce.

**Avril 2023**

(Annule et remplace la convention signée le 30/09/2022)

**AASIA/On The Road**, représentée par Pierre-Jean VIGNAND, agissant en qualité de Président; désignée ci-après AASIA, d'une part

Et

**On The Road**, représentée par Marc-Antoine PINEAU, agissant en qualité de Président de l'organisation, et désignée ci-après OTR, d'autre part

Il a été convenu ce qui suit,

### **PREAMBULE**

**AASIA**, dénommée « **On The Road** », est une association humanitaire de droit français, fondée en 2009 et domiciliée à Saint-André de Cubzac en France. Elle s'occupe de soutenir et aider les réfugiés partout où c'est possible, et particulièrement en Grèce, à Samos, depuis janvier 2020.

**On The Road** est une société à but non lucratif de droit grec, fondée en septembre 2022 à l'initiative d'AASIA pour développer ses activités en Grèce, et domiciliée à Naxos en Grèce.

Les deux associations partagent naturellement les mêmes valeurs d'entraide, de fraternité et d'humanité en faveur des migrants et réfugiés de tous pays.

AVU  
—

# Amis et Anciens Stagiaires de l'IFAID Aquitaine (AASIA)

10 chemin du Sablot  
33240 St André de Cubzac  
aasifaid@gmail.com



Cette convention vise à formaliser et pérenniser les relations entre les deux associations-sœurs, au-delà de l'absence de liens purement juridiques et des différences de pays.

Cette nouvelle version de la convention concerne un ajout à l'article 8 ci-dessous, sur la mise en commun des volontaires.

## Chapitre 1: OBJET

### Article 1

La présente convention a pour objet de préciser les rapports de partenariat entre AASIA et l'association partenaire OTR dans le cadre des projets à but humanitaires communs, existants et à venir, sur le territoire de la Grèce (mais sans exclusion d'autres pays d'intervention commune).

AASIA fait bénéficier OTR de son expérience et de ses financements français ou internationaux ; OTR fait bénéficier AASIA de ses activités en Grèce et de ses retours d'expériences.

OTR -grâce à sa personnalité morale- peut indépendamment d'AASIA, signer des contrats locaux, ouvrir des comptes bancaires, et accéder à des financements grecs.

## Chapitre 2: OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PARTENARIAT

### Article 2

Les deux partenaires s'engagent mutuellement à œuvrer dans tous les domaines et en fonction des opportunités pour apporter aide et assistance aux migrants arrivant et bloqués en Grèce. Ces actions peuvent prendre toutes les formes, sans limitations, donc de distribution alimentaire, d'amélioration du cadre ou du confort de vie, d'assistance psychologique, de formation, d'accueil, etc...

Pour réaliser ces actions en faveur des personnes démunies, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution dans la limite de leurs possibilités financières et humaines.

### Article 3

S'il est évident qu'OTR peut et doit prendre l'initiative de nouvelles actions en Grèce, il est convenu qu'OTR consultera l'AASIA avant de les mettre en place.

RJU

# Amis et Anciens Stagiaires de l'IFAID Aquitaine (AASIA)

10 chemin du Sablot  
33240 St André de Cubzac  
aasifaid@gmail.com



## Chapitre 3: MOYENS CONSACRÉS AU PARTENARIAT

### Article 4

**Financement :** Autant que nécessaire et dans la limite de ses ressources, AASIA subventionnera OTR afin de couvrir au moins les charges fixes de l'activité en Grèce.

Cette subvention pourra prendre la forme d'un versement sur le compte OTR ouvert en Grèce, ou d'un paiement direct par AASIA de certaines dépenses, comme, par exemple, la prise en charge des volontaires expatriés.

Les montants et fréquences de ces versements seront décidés ultérieurement par les instances exécutives des deux partenaires.

### Article 5

**Financement local :** Nonobstant les subventions de l'AASIA, OTR recherchera sur place des financements locaux, soit auprès des instances gouvernementales grecques et/ou européennes, soit auprès de particuliers ou auprès de fondations.

L'AASIA s'engage à soutenir et aider au mieux OTR dans ces démarches.

### Article 6

**Financement :** Dans le cas où les ressources propres d'OTR deviendraient suffisantes pour couvrir ses besoins, AASIA pourra décider de cesser ses subventions.

Dans la mesure où cela est possible du point de vue de l'affectation des fonds reçus, OTR pourra aussi subventionner à son tour certaines activités d'AASIA (dans d'autres pays par exemple) ou son fonctionnement général.

### Article 7

**Financement :** Les deux partenaires mettront en place une gouvernance dédiée pour gérer les questions financières communes, par exemple via une réunion périodique des trésoriers. Cette future instance décidera des modalités, fréquence et montants des dépenses et subventions et surveillera leur utilisation.

*RJD*



# Amis et Anciens Stagiaires de l'IFAID Aquitaine (AASIA)

10 chemin du Sablot  
33240 St André de Cubzac  
aasifaid@gmail.com



## Article 8

**Ressources Humaines :** L'AASIA ayant à la date de cette convention, un représentant en Grèce, salarié de l'association, elle s'engage à mettre ce représentant à la disposition d'OTR, en tant que responsable des opérations et actions en Grèce.

L'AASIA gardera à sa charge tous les coûts de ce salarié, sauf changement comme prévu à l'article 6 ci-dessus.

En cas de départ de ce salarié, les deux partenaires conviendront comment le remplacer et avec quel statut.

L'AASIA et OTR conviennent aussi de mettre en commun les volontaires et autres bénévoles actifs en Grèce, qu'ils soient envoyés en mission depuis la France par AASIA ou qu'ils soient directement recrutés sur le terrain par AASIA ou OTR.

L'AASIA s'engage à subventionner OTR pour défrayer les bénévoles envoyés en mission sur place en Grèce, idem pour les frais de logement et autres frais afférents.

## Article 9

**Ressources Humaines :** dans le respect des règles budgétaires, OTR s'engage à recruter le nombre de bénévoles nécessaire pour remplir les objectifs définis de concert. Elle pourra le cas échéant recruter un ou des salariés.

## Chapitre 4 : LA GOUVERNANCE

### Article 10

**Adhérents :** Les adhérents d'AASIA peuvent être adhérents d'OTR, et vice et versa, sans que cela soit une obligation, l'idée étant de maintenir un lien fort entre les deux organisations.

### Article 11

**Conseil d'Administration :** Dans la mesure du possible (en particulier en fonction du droit local applicable, mais aussi de la disponibilité des uns et des autres), les deux organisations essaieront d'avoir des administrateurs communs dans leurs conseils.

RSU  
—

# Amis et Anciens Stagiaires de l'IFAID Aquitaine (AASIA)

10 chemin du Sablot  
33240 St André de Cubzac  
aasifaid@gmail.com



## Chapitre 5: COMPTABILITE ET CONTROLE

### Article 12

**Comptabilité :** OTR doit tenir un registre détaillé des dépenses, et conserver les copies de toutes les factures. Ces documents peuvent être demandés à tout moment par AASIA pour les dépenses financées par AASIA (fonds propres ou bailleur externe).

### Article 13

**Rapport financier :** Il est convenu que les deux organisations partageront leurs rapports financiers à l'état de projets,, afin de permettre d'éventuelles corrections avant publication ou diffusion.

### Article 14

**Contrôle :** L'association partenaire OTR peut à tout moment faire l'objet d'un contrôle de l'utilisation des fonds qui lui sont versés par AASIA, ainsi que de la conformité aux objectifs définis en commun et des actions mises en place par OTR.

## Chapitre 6: COMMUNICATION

### Article 15

**Nom :** Les deux partenaires partagent le même nom « On The Road », nom de son programme humanitaire pour AASIA, nom enregistré de l'association pour OTR. Ils s'engagent tous deux à conserver ce nom, ou à procéder de manière conjointe en cas de changement.

### Article 16

**Logo :** de même, les deux partenaires s'accordent pour partager le même logo et dans les mêmes conditions que pour le nom.

RTU

## Amis et Anciens Stagiaires de l'IFAID Aquitaine (AASIA)

10 chemin du Sablot  
33240 St André de Cubzac  
aasifaid@gmail.com



### Article 17

**Communication :** a priori, les deux partenaires utiliseront les mêmes supports de communication, avec un seul site et une seule newsletter, sauf si –bien sûr- le besoin se faisait sentir de créer une communication en langue grecque.

### Chapitre 7 : DUREE, APPLICATION ET MODALITES DE RESILIATION

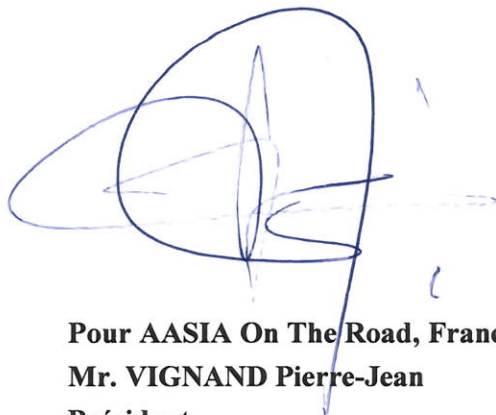
### Article 18

La présente convention prend effet à la signature des parties et pour une durée indéterminée.

### Article 19

Chacune des deux parties peut toutefois résilier la présente convention à tout moment, sous réserve de donner à l'autre un préavis d'au moins 3 mois, et sous réserve d'arriver à un règlement mutuellement satisfaisant pour le partage des actifs, l'utilisation des noms et logo, et la continuité des opérations au profit des migrants et réfugiés en Grèce.

Fait à Paris le 04 avril 2023,



**Pour AASIA On The Road, France**  
**Mr. VIGNAND Pierre-Jean**  
**Président**



**Pour ON THE ROAD, GRECE**  
**Mr PINEAU Marc-Antoine**  
**Président**